

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
12 août 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le douze août à 20h00 ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/08/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PENILLA Mélanie, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice, PÉROLARI Roger, WINDELS Luc

Absent: BILLAT Nathalie, LORAND Yannick,

Excusé : JOLY Frédéric

Procuration : JOLY Frédéric à MOBARAK Abdelkarim,

Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Vu le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Adopte le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024 à l'unanimité

Délibération N° 16-2024 Proposition rachat de l'ancien Proxy – parcelles B 794 et B 994

Considérant que les parcelles sont classés en zone Ua du Plan local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure de la liquidation judiciaire de l'ancienne épicerie située au 20 rue Grand'Rue à Granges-sur-Lot, cadastré B 994 et B 794 pour une contenance de 167 m². Monsieur le Maire rappelle que ce bien est une opportunité essentielle pour revitaliser notre commune et offrir un service de proximité aux habitants. Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de rachat pour un montant de 20 000 €.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

APPROUVE l'acquisition des parcelles B 794 et B 994 pour un montant de 20 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et au règlement des dépenses.

Après avoir abordé les points à l'ordre du jour, le Conseil Municipal a ouvert la séance aux questions diverses et à l'examen des devis suivants :

La rehausse du câble électrique situé au-dessus du tri sélectif. Devis ENEDIS d'un montant de 2.705 €. Une demande de prise en charge par le SMICTOM a été faite. Nous sommes en attente de la décision du SMICTOM.

Remplacement de la secrétaire de Mairie pendant sa période congé. Avis négatif de la commission finances. Après discussion avec le conseil plutôt favorable à l'ouverture, le Maire décide de fermer la Mairie pour une période de 15 jours, la remplaçante ne pouvant assurer que deux demi-journées par semaine.

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
12 août 2024**

Remplacement à l'Agence postale communale : Un remplacement sera assuré la semaine du 17 au 24 Août. La semaine du 27 au 31 l'APC sera fermée. Le courrier suivra à Castelmoron-sur-Lot.

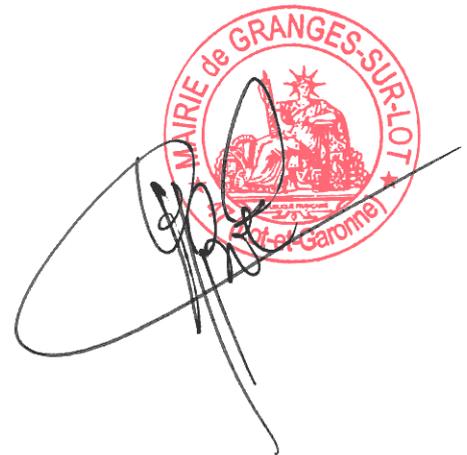
Excédé par les propos de M. Windels, le premier adjoint a quitté la séance en cours.
Luc WINDELS nous a présenté les plans de travaux prévus pour les toilettes de l'école afin d'obtenir des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00
Conseil Municipal du 12 août 2024 – Délibérations n° 16-2024

Le secrétaire de séance, Jean-Luc MILLIOT



Le Maire, Jean-Marie BOÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT

SEANCE du 12 août 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le douze août à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/08/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PÉNILLA Mélanie, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice, WINDELS Luc, PEROLARI Jean-Pierre

Absent : BILLAT Nathalie, LORAND Yannick

Excusé :

Procuration : JOLY Frédéric à MOBARAK Abdelkarim

Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Délibération N° 16-2024 Proposition rachat de l'ancien Proxy – parcelles B 794 et B 994

Considérant que les parcelles sont classés en zone Ua du Plan local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure de la liquidation judiciaire de l'ancienne épicerie située au 20 rue Grand'Rue à Granges-sur-Lot, cadastré B 994 et B 794 pour une contenance de 167 m². Monsieur le Maire rappelle que ce bien est une opportunité essentielle pour revitaliser notre commune et offrir un service de proximité aux habitants. Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de rachat pour un montant de 20 000 €.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

APPROUVE l'acquisition des parcelles B 794 et B 994 pour un montant de 20 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et au règlement des dépenses.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Granges-sur-Lot, le 12 août 2024,

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc MILLIOT

Le Maire,
Jean-Marie BOÉ



Acte rendu exécutoire après dépôts
En préfecture le 13/08/2024
En publication le 13/08/2024

AR Prefecture

047-214701112-20240812-162024-DE
Reçu le 16/08/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT**

SEANCE du 12 août 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le douze août à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/08/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PÉNILLA Mélanie, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice, WINDELS Luc, PEROLARI Jean-Pierre

Absent : BILLAT Nathalie, LORAND Yannick

Excusé :

Procuration : JOLY Frédéric à MOBARAK Abdelkarim

Secrétaire de séance : MILLIOT Jean-Luc

Délibération N° 16-2024 Proposition rachat de l'ancien Proxy – parcelles B 794 et B 994

Considérant que les parcelles sont classés en zone Ua du Plan local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure de la liquidation judiciaire de l'ancienne épicerie située au 20 rue Grand'Rue à Granges-sur-Lot, cadastré B 994 et B 794 pour une contenance de 167 m². Monsieur le Maire rappelle que ce bien est une opportunité essentielle pour revitaliser notre commune et offrir un service de proximité aux habitants. Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de rachat pour un montant de 20 000 €.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

APPROUVE l'acquisition des parcelles B 794 et B 994 pour un montant de 20 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et au règlement des dépenses.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
Granges-sur-Lot, le 12 août 2024,

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc MILLIOT

Le Maire,
Jean-Marie BOÉ

Acte rendu exécutoire après dépôts
En préfecture le 13/08/2024
En publication le 13/08/2024

